

Vanves, le 8 octobre 2024

Délibération CA n°202410082

**DELIBERATION**  
**relative à la désignation des commissaires aux comptes du Cnous**

*Vu l'article 202 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

**Point de l'ordre du jour**

- 4- *Désignation des commissaires aux comptes du Cnous*
- *Entendu les exposés de Madame Corinne Vade, Sous-directrice de la performance et des finances du Cnous et de M. Philippe Linquercq, agent comptable.*
  - *Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :*

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la désignation du cabinet DELOITTE ET ASSOCIES comme commissaires aux comptes pour opérer la certification des comptes du Cnous sur une durée de trois ans (exercices 2024, 2025 et 2026).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29  
Quorum : 10  
Membres participant à la délibération : 20  
Procurations : 5  
Abstentions : 0  
Pour : 20  
Contre : 0

La Présidente du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires

  
Bénédicte Durand

